



# CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 28 novembre 2006

## Communiqué de presse

### EDF ET LE CREDIT AGRICOLE SIGNENT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR FACILITER LA GESTION DES QUOTAS DE CO2

EDF et le Crédit Agricole signeront le 29 novembre à 10h30 au salon Pollutec à Lyon une convention de partenariat destinée à faciliter la gestion et les opérations de valorisation des quotas de CO2 des entreprises clientes des caisses régionales du Crédit Agricole.

En signant cette convention de partenariat, EDF et le Crédit Agricole mettent en place un accord inédit pour faciliter la gestion et la valorisation des quotas de CO2 des entreprises. Cette convention va permettre aux clients du Crédit Agricole de bénéficier d'un accès privilégié à l'offre Carbone Optimia d'EDF pour acheter ou vendre leurs quotas de gaz carbonique. Cette offre est destinée à accompagner les industriels dans les mécanismes d'échange de quotas de CO2 et la diminution des rejets de gaz carbonique.

Concrètement, les entreprises clientes du Crédit Agricole pourront désormais s'adresser à leur interlocuteur habituel au sein de leur Caisse régionale pour être mis en relation avec un interlocuteur EDF et accéder aux solutions Carbone Optimia sans avoir à en acquitter les frais annuels et d'adhésion.

« L'offre Carbone Optimia d'EDF est très adaptée à la population des clients des Caisses régionales concernés par le Plan National d'Allocation des Quotas de CO2. La signature d'une convention de partenariat avec EDF nous permet de proposer un service clé en main à ces PME, en leur facilitant l'accès au marché des quotas de CO2 et en leur garantissant des opérations totalement sécurisées. Cette signature reflète notre engagement en faveur du développement durable, puisqu'elle nous permet d'aider nos clients à participer plus efficacement et plus sereinement à l'effort collectif en faveur de la réduction des émissions de CO2 » précise Michel Clavé, responsable de la Mission développement durable du Crédit Agricole